



Gence & Associés

Notaires

**A LOUER APPARTEMENT meublé /
ROUEN rue Flahaut 2M**

520€/mois



Référence : HL-FLAHA,
Loyer : 520 €/mois,
Provision sur charge : 20 €,
Dépot de garantie : 1040 €,
Nombre de pièces : 2,
Nombre de chambre : 1,
Diagnostic de Performances Energétiques: c
Honoraires à la charge du locataire (était des lieux inclus): 240€

Description du bien

À LOUER – ROUEN – RUE FLAHAUT

Appartement 2 pièces meublé et mansardé — Disponible

Idéalement situé à proximité immédiate des établissements universitaires : la Faculté de Droit est accessible en 3 minutes à pied et la place du Vieux-Marché en 5 minutes à pied.

Les lignes TEOR T1, T2, T3, T4 et T5 sont accessibles en moins de 5 minutes à pied, offrant un accès rapide aux différentes universités de Rouen ainsi qu'aux principaux quartiers de la ville.

DESCRIPTION DU BIEN

Situé au 2ème étage, cet appartement mansardé de 48,93m² au sol (surface habitable 23,27m²) comprend :

- une pièce principale avec espace cuisine-repas et salon ;
- une chambre ;
- une salle d'eau avec douche ;
- des WC séparés.

Équipements et prestations :

- Chauffage individuel électrique
- Laverie au pied de l'immeuble

--> À noter : les abonnements eau et électricité sont à souscrire par le locataire avant son entrée dans les lieux.

INFORMATIONS ENERGETIQUES

- DPE: C;
- Estimation annuelles des coûts d'énergie du logement: entre 400 et 600€.

CONDITIONS LOCATIVES

- Loyer : 520,00 €/mois,
- Provision sur charges : 20,00 € (entretien des communs, minuterie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères),
- > soit un loyer total de 540,00 €/mois provisions sur charges comprises.
- Dépôt de garantie : 1040,00 €,
- Honoraires de location à la charge du locataire : 240,00 €.

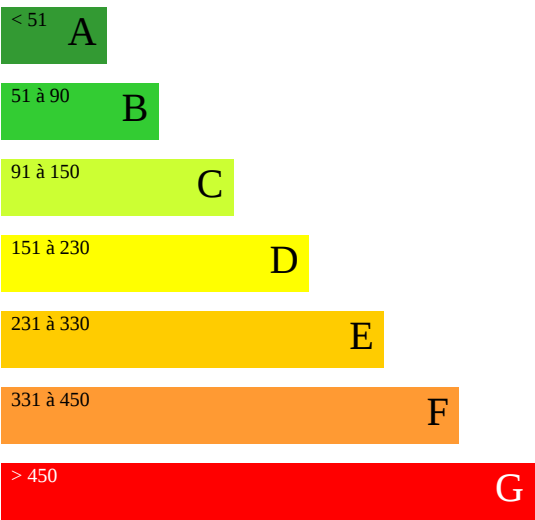
REFERENCE DE L'ANNONCE : HL-FLAHAUT-2M - Tél : 02.35.07.82.90 - Contact : Mme LEJEMBLE (helene.lejemble@gence.notaires.fr) ou Mme LEMOINE (ludivine.lemoine@gence.notaires.fr), gestionnaire locatif au sein de l'Office Notarial GENCE & ASSOCIES, 105 rue Jeanne d'Arc à ROUEN.

CONDITIONS GENERALES

- Le revenu net et mensuel du locataire doit couvrir au moins 3 fois le montant du loyer charges comprises. A défaut la présentation d'une caution présentant au minimum ces conditions est demandée.
- L'attestation d'assurance multirisque habitation est à fournir par le locataire dès la signature du bail.
- Les abonnements à l'eau et à l'électricité sont à souscrire par le locataire avant son entrée dans les lieux.

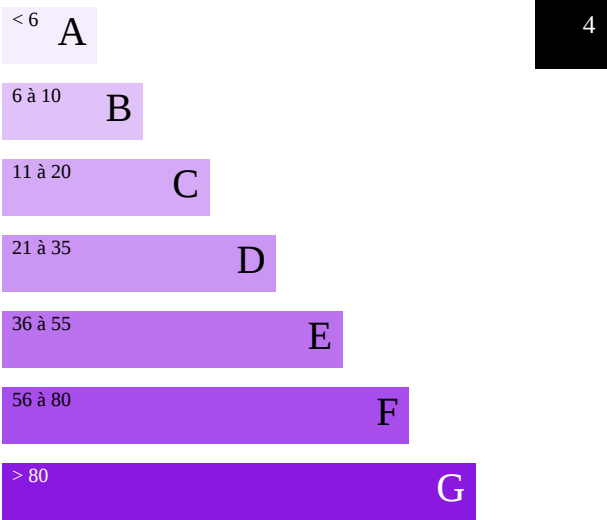
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Diagnostic de Performance Énergétique



125

Diagnostic de Gaz à Effet de Serre



4